

---

## Modalités de sélection JO Paris 2024.

LB/11/10/23

---

### **Etape N° 1**

#### **Accès au chemin de sélection par spécialités (critère N°6 FIG)**

**Evaluation vidéo :** Les gymnastes candidats à la sélection olympique par spécialités doivent envoyer une vidéo de leur mouvement complet effectué dans la période du 11 au 20 décembre 2023 (date du fichier faisant foi). La prise de vue devra être réalisée depuis la position des juges en compétition (position perpendiculaire à l'agrès), un tapis de 10 cm est autorisé pour les réceptions sur tous les agrès sauf arçons). Tenue de compétition obligatoire, présentation à l'agrès en début et fin de mouvement, en cas de chute la vidéo ne doit pas être interrompue pendant les 30 secondes d'arrêt. Les vidéos seront à envoyer sur WhatsApp à Nicolas Tordi (Juge international en charge du suivi scientifique auprès de la FFG) +33620388009 au plus tard le 20/12 à 18h00.

Merci de bien vouloir respecter les critères établis ci-dessus.

**Tests sélectifs :** Pourront se présenter au regroupement sélectif du 07 au 11/01/2024 sur le CPO INSEP les gymnastes dont les ND (critère n°1) et NF (critère N°2) correspondent aux minimas indiqués dans le tableau ci-dessous dans leurs spécialités. Les modalités seront précisées ultérieurement. Les tests sélectifs par spécialité se dérouleront les 09 et 11/01/2024.

Si aucun gymnaste n'atteint les minimas ou si le nombre de 6 gymnastes n'est pas atteint, la Direction Technique Nationale proposera à la Commission Nationale de Sélection une liste de gymnaste en se basant sur les résultats des tests en référence aux résultats des CM.

6 gymnastes au maximum pourront être sélectionnés pour accéder au chemin de sélection.

En cas d'ex-aequo sur la note finale, le choix s'effectuera sur :

- Critère N°1 la meilleure note de départ
- Critère N°2 la meilleure note d'exécution
- Critère N°3 la meilleure moyenne des notes finales

En cas d'impossibilité pour un gymnaste de se présenter aux tests sélectifs à cause d'une blessure ou d'un cas de force majeure, il lui sera proposé un rattrapage en présentiel ou vidéo jugé par le même panel de juges.

#### **Accès au chemin de sélection du concours général CE (critère N°7 FIG)**

**Tests sélectifs :** Pourront se présenter au regroupement sélectif du 19 au 23/02/2024 les gymnastes dont les ND (critère n°1) et NF (critère n°2) correspondants aux minimas indiqués dans le tableau ci-dessous pour le concours général. Les tests sélectifs se dérouleront les 20 et 22/02/24.

Pour les gymnastes qui sont engagés sur les tournois de coupe du monde et qui souhaitent se présenter à la sélection pour le concours général un test sera mis en place le 19 mars 2024 sur le CPO INSEP.

Les gymnastes (5 +1 remplaçant) ayant obtenus les minimas du concours général sur la base des tests du 20 et 22 février 2024 et du 19 mars 2024 seront désignés pour participer aux championnats d'Europe.

Si aucun gymnaste n'atteint les minimas, la Direction Technique Nationale proposera à la Commission Nationale de Sélection une liste de gymnaste basée sur les résultats des tests établis au regard des performances des championnats du monde d'Anvers 2023.

En cas d'impossibilité pour un gymnaste de se présenter au test sélectif à cause d'une blessure ou d'un cas de force majeure, il lui sera proposé un rattrapage en présentiel ou vidéo jugé par le même panel de juges.

### Définition des minimas JO 2024.

#### Les minimas ont été effectués sur la base de :

- La médiane = valeur qui sépare la moitié inférieure et la moitié supérieure des meilleures ND et NF des 8 qualifiés par agrès au C1 et des huit qualifiés au concours général en excluant les non européens.

FX		PH		SR		VT		PB		HB		AA	
ND	NF	ND	NF	ND	NF	ND	NF	ND	NF	ND	NF	ND	NF
6,3	14,5	6,4	14,8	6,2	14,7	5,6	14,7	6,3	14,9	5,9	14,4	32,7	82,8

## ETAPE N°2

### Chemin de sélection JO 2024

A l'issue des tests permettant d'accéder aux chemins de sélection :

- o 6 gymnastes au maximum pourront être sélectionnés sur la base des minimas et convoqués pour participer aux tournois de coupe du monde.
- o Ils seront positionnés sur les 4 tournois qualificatifs pour les JO, **Le Caire, Cottbus, Bakou, Doha** à raison de deux gymnastes maximums par agrès.
- o L'encadrement sera composé au maximum de 3 entraîneurs uniquement comme l'exige la réglementation FIG
- o Les tournois de Varna, Osijek et Koper pourront servir de préparation.
- o Pour les CE de Rimini fin avril, la priorité sera donnée à une équipe de 6 généralistes pour participer aux CE en se référant aux tests sélectifs des 20 et 22/02/24 et du 19 mars 2024.

### Critères de sélection définis par la FIG

- o Par spécialités, le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> gymnaste **éligible** par agrès (après avoir enlevé les gymnastes ayant obtenus leurs quotas aux CM 2023) seront qualifiés nominativement pour les JO de Paris. Le classement s'effectue sur la base des 3 meilleurs scores obtenus sur les 4 tournois.
- o Pour le concours général, le 1<sup>er</sup> gymnaste **éligible** (après avoir enlevé les gymnastes ayant obtenus leurs quotas aux CM 2023) du classement du C2 AA des championnats d'Europe 2024 (Rimini) obtient un quota nominatif.
- o Un pays dont l'équipe n'est pas qualifiée ne peut obtenir qu'un maximum de trois quotas.
- o Si aucun gymnaste n'est sélectionné sur les critères pré-cités, la France obtiendra un quota nominatif (Host Country Place) avec le meilleur français du concours général des CM 2023. (**Léo Saladino**).

